



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026

Objet : Soutien aux associations à caractère social pour l'exercice 2026

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 34

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Bastia apporte son soutien aux associations à caractère social qui la sollicitent et dont les actions présentent un intérêt public local avéré ;

Considérant les demandes des associations à vocation « sociale » ayant déposé un dossier complet concernant une demande de subvention pour l'exercice 2026 ;

Considérant que la Ville maintient le même niveau de soutien financier au tissu associatif social que l'année précédente.

Après avoir entendu le rapport de Madame Françoise FILIPPI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Philippe VIGNOLI ne participe pas au vote et quitte la salle

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau suivant :

Association	Activité	Subvention accordée en 2025	Subvention proposée en 2026
Lutte contre l'isolement			
Club Notre Dame de Lourdes	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1000 €	1000 €
Association Santa Maria	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1000 €	1000 €
Club St Pierre	Animations et rencontres dans un cadre culturel et social	1000 €	1000 €
Rendez-vous des amis du Fango	Lutte contre l'isolement des personnes âgées.	1000 €	1000 €
ADMR	Sortir de l'isolement les personnes âgées et familles en difficultés	Non sollicitée	1500 €
Aide aux personnes en situation de précarité			
A Fratellanza	Aide aux personnes sans domicile fixe	3000 €	3500 €
Aides et Actions Solidaires	Aide aux démunis	2000 €	2000 €

	Distribution de colis alimentaires		
Les Restaurants du Cœur	Assistance bénévole aux personnes en difficulté	7000 €	7000 €
Femmes solidaires	Défense des droits de la femme	2000 €	2500 €
U Risturante Sociale	11 associations regroupées dans l'exploitation d'un restaurant social afin d'assurer un repas aux personnes démunies	3000 €	3000 €
Partage	Magasin d'aide alimentaire	5000 €	5000 €
Secours Populaire	Aide alimentaire, soutien scolaire, aide vestimentaire, accès au sport, alphabétisation	3000€	3500 €
La Croix Rouge	Aide aux personnes en situation de vulnérabilité	3000 €	3000 €
Les Amis de la Chapelle de l'Immaculée Conception	Aide dans l'urgence, visite aux malades, soutien scolaire	1000 €	1000 €
Secours catholique	Aide aux personnes en situation de vulnérabilité	1000 €	1000 €
Soutien parental			
A Famiglia 2B	Règlements de conflits familiaux, dispositif de soutien à la parentalité	3000 €	2000 €
A Casa di a Famiglia	Ateliers de prévention, groupe de paroles, renforcement lien parent-enfant, accompagnement	1000 €	1000 €
Information et accès aux droits			
Patronage St Joseph	Réunions avec débats sur différents thèmes et activités sociales	1500 €	1500 €
ADIL	Information du public en matière de logement et d'habitat	5000 €	4000 €
CORSAVEM	Information sur les droits, accompagnement dans les démarches, prise en charge globale des victimes	1500 €	1500 €
Accompagnement social des personnes touchées par le handicap et la maladie			

La Maison du Sacré Cœur	Hébergement et soutien aux personnes et aux familles fragilisées par la maladie durant la période de soins ambulatoires	4000 €	4000 €
INSEME	Plate-forme d'information et de solidarité dédiée à la préparation d'un déplacement médical sur le continent	6000 €	6000 €
ADAPEI Association l'Eveil	Aide et soutien aux personnes en situation de handicap mental et/ou de leur famille	1000 €	600 €
TOTAL			57 600€

Article 2 :

- **Précise** que ces crédits sont inscrits au budget 2026, compte 657400, fonction 520.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.